



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2018

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827
DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.

*Les annexes de ce rapport sont disponibles sur
le site internet du syndicat : www.smnd.fr*



SOMMAIRE

	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
■	Historique.....	4
■	Territoire.....	5
	Périmètre et structures membres.....	5
	Population.....	6
■	Effectifs et parc roulant	7
	Chiffres clés.....	7
	Organigramme des services	7
■	Représentation politique.....	8
	Le Comité Syndical	8
	Le Bureau Syndical	8
	INDICATEURS TECHNIQUES	9
■	La collecte des DMA	9
	Les ordures ménagères résiduelles.....	9
	La collecte sélective multimatériaux.....	12
	Les déchèteries	15
	Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter	20
■	Actions de prévention et de sensibilisation	21
	Plan Bio-déchets	21
	Communication de proximité	23
■	Le traitement des DMA	24
	Les modes et localisation des unités de traitement.....	24
	La nature des principaux traitements et valorisations.....	26
	INDICATEURS FINANCIERS.....	27
■	Les modalités d'exploitation du service	27
■	Les dépenses et leurs financements	28
	Recettes de fonctionnement.....	28
	Dépenses de fonctionnement.....	28
	Dépenses d'investissement.....	28
■	Évolution et comparaison des coûts.....	29
■	Matrice des coûts.....	30
	GLOSSAIRE	31
	NOTES.....	32

■ HISTORIQUE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière fondé en 1949.

C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Son activité a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante :

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :

-  Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et traitement de tous les déchets,
-  Collecte et traitement des déchets ménagers,
-  Collecte et traitement des gros objets ou monstres,
-  Collecte et traitement des déchets des déchèteries,
-  Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le souci du fonctionnement du service public défini par la loi de 1975, et dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.



Premier camion de collecte dans les années 70

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

-  Ordures ménagères,
-  Déchèteries,
-  Collecte sélective multi-matériaux,
-  Dès 2003, le syndicat met également en œuvre un plan sur le compostage individuel dans le cadre du développement d'un futur plan de prévention pour la réduction des déchets.



Siège du SMND à Heyrieux

69 communes,
211 655
habitants



PÉRIMÈTRE ET STRUCTURES MEMBRES

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2018 les Communautés de Communes (tout ou partie) et d'Agglomération suivantes :

CCEL	CCCND	CCVD	CCBD	CAPI (agglo)
8 communes	10 communes	8 communes	21 communes	22 communes

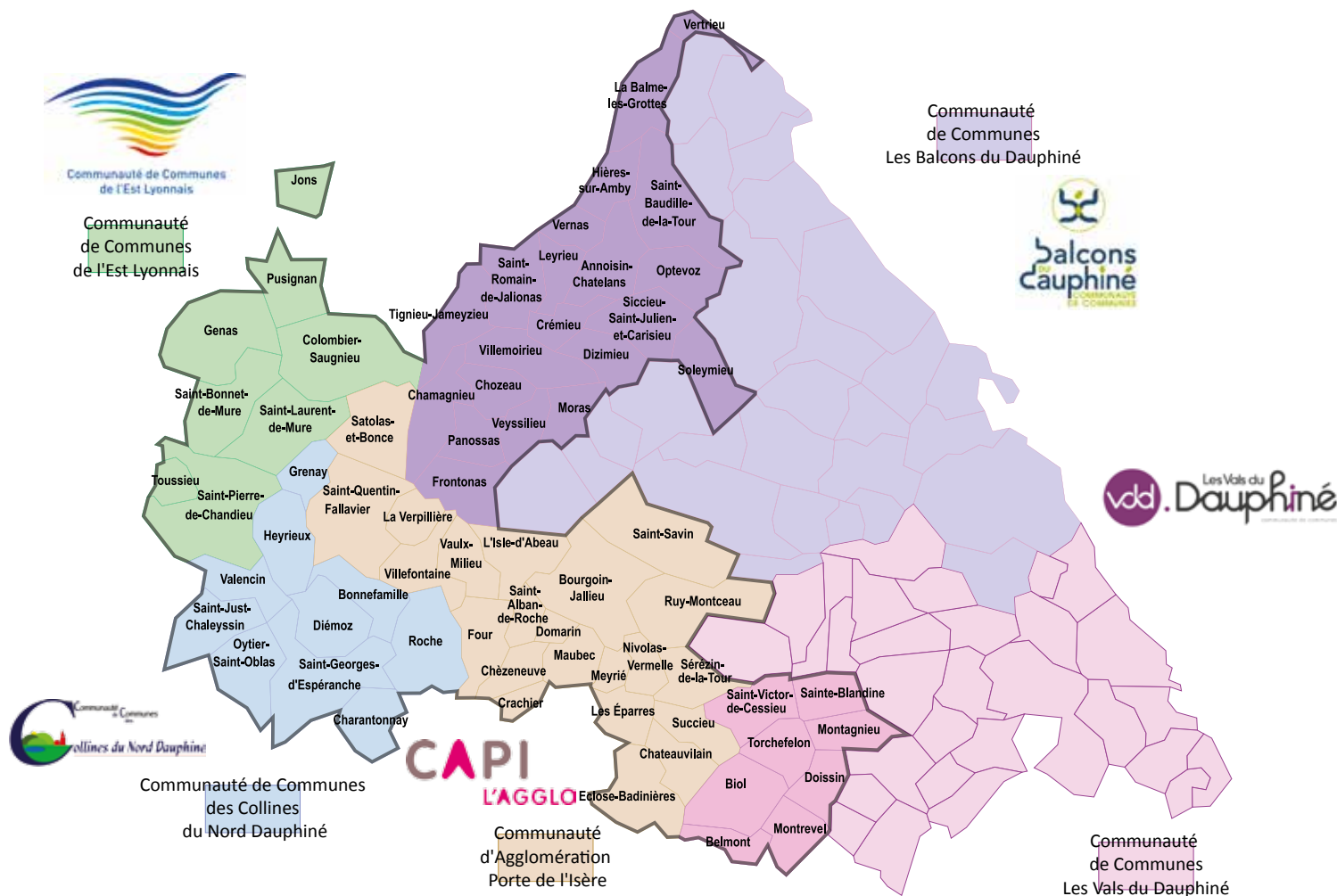
CCEL : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

CCCND : Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

CCVD : Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

CCBD : Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



Comme le réaffirment plusieurs rapports nationaux, dans le domaine de la gestion des déchets, les réalités économiques imposent des regroupements qui vont au-delà de l'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération,...). Dans ce cadre, le syndicat mixte constitue un outil et une structure de gestion au service des différentes collectivités, quels que soient leur taille ou leur degré d'intercommunalité.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a conduit à la fusion de plusieurs intercommunalités à l'Est du territoire. La Communauté de Communes les Balcons du

Dauphiné regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

La Communauté de Communes les Vals du Dauphiné regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 les anciennes communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien et des Vallons du Guiers.

Ces structures nouvellement créées sont dès lors membres des différents syndicats gestionnaires des DMA, qui conservent leurs périmètres d'intervention respectifs.

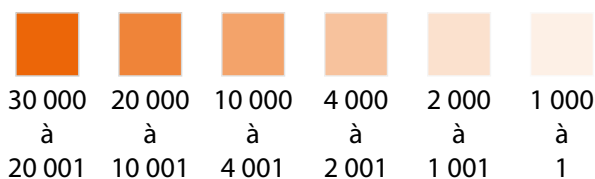
CCEL
40 993
habitants

CCBD
30 673
habitants

CAP
107 169
habitants

CCCND
24 366
habitants

CCVD
8 454
habitants



Le SMND est considéré comme un territoire « mixte à dominante urbaine ». La majeure partie de la population se concentre à l'Ouest du territoire (en continuité de l'agglomération lyonnaise) ainsi que le long de l'axe autoroutier en direction de Grenoble, autour de l'ancienne ville nouvelle, avec Bourgoin-Jallieu comme pôle dominant.

À l'inverse, le plateau de Crémieu et les Terres Froides sont beaucoup moins peuplés et présentent un aspect plus rural.

À périmètre constant, la population a augmenté de 2 420 habitants entre 2017 et 2018, soit une hausse d'environ 1,2%.



EFFECTIFS ET PARC ROULANT

CHIFFRES CLÉS

45 agents liés aux déchèteries

10 agents de l'atelier maintenance

37 bennes à ordures ménagères

6 camions grue pour les PAV

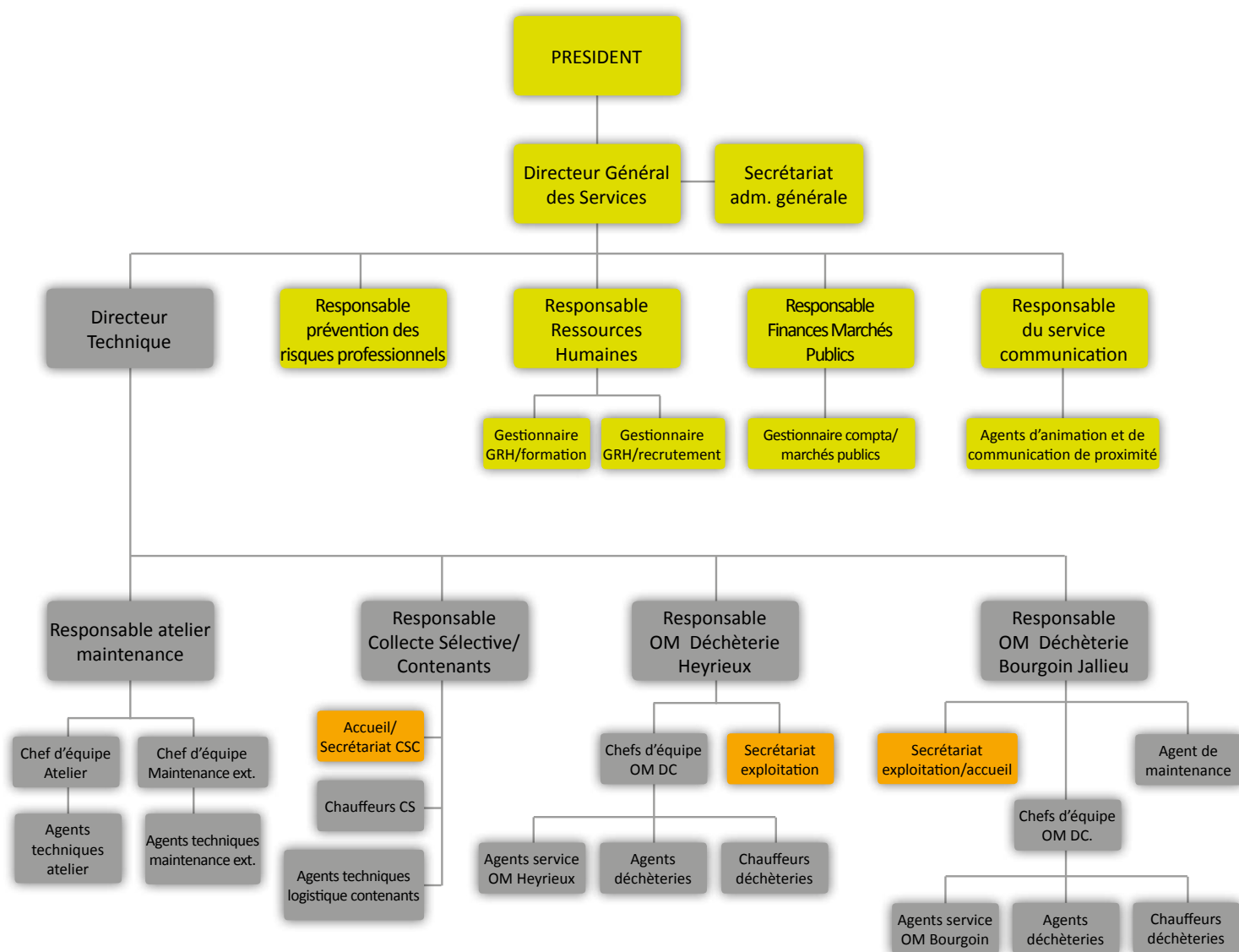
85 agents liés aux collectes

17 agents administratifs

19 camions ampliroll pour les déchèteries

19 véhicules légers et utilitaires

ORGANIGRAMME DES SERVICES



■ REPRÉSENTATION POLITIQUE

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical compte 106 délégués titulaires et 69 délégués suppléants. Chacune des cinq intercommunalités y est représentée par un ou plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le comité élit en son sein les membres du bureau. Cette assemblée délibérante se réunit environ une fois tous les trois mois.



LE BUREAU SYNDICAL

Le bureau exécutif du syndicat est composé d'un Président et de 5 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein.

Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



Jean-Pierre JOURDAIN

Président

Maire de Saint Bonnet de Mure (CCEL)



Pascale BIDARD

1^{ère} Vice-présidente

Finances - Marchés Publics

Relations avec la CAPI



Jean-Marie BOSCH

3^{ème} Vice-président

Communication - Événementiels



Patrick CASTAING

5^{ème} Vice-président

Collectes - tri sélectif, Éco-organismes

Relations avec la CCCND

Marc BERNARD
2^{ème} Vice-président
Ressources humaines – CT/CHSCT
Relations avec la CCBD



Jean-Pierre LOVET
4^{ème} Vice-président
Déchèteries
Relations avec la CCVD



■ LA COLLECTE DES DMA

Sur le territoire du Syndicat Mixte fonctionnent quatre types de collectes pour les déchets ménagers et assimilés.

Les types de collectes sont les suivants :

-  Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
-  Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
-  Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,
-  Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Cette dernière n'est pas distincte du service pour les ménages et les tonnages ne sont pas évalués spécifiquement. Ce dossier reste cependant une de nos préoccupations notamment en ce qui concerne l'accueil en déchèteries. Le syndicat reste en 2018 dans le cadre de la charte départementale proposée par le Conseil départemental de l'Isère pour l'accueil des professionnels en déchèterie.

Des réflexions sont en cours sur la relation avec les usagers professionnels que ce soit pour la collecte des DMA ou l'accès en déchèterie (cf page 19).

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1^{er} janvier 2012 l'ensemble de la collecte des ordures ménagères résiduelles est organisé en régie sur l'ensemble du territoire.

Ce mode de fonctionnement en régie est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur deux sites à Heyrieux et Bourgoin-Jallieu et sur les 69 communes qui composent le Syndicat.

La fréquence de collecte s'organise selon les tableaux présentés en page 10. Elle est assurée en porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs, dans des lotissements ou dans des lieux difficiles d'accès.

Le syndicat développe également, en lien avec les communes ou les bailleurs, des points de collecte en conteneurs enterrés (voir tableau ci-après). Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.



Un conteneur enterré d'OMR équivaut au volume de 6 bacs grands formats

DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

EPCI	Commune	2011-2017	Conteneurs OMR posés en 2018	Total
CAPI	Bourgoin-Jallieu	45	0	45
CAPI	L'Isle-d'Abeau	22	0	22
CAPI	Villefontaine	10	10	20
CAPI	La Verpillière	13	0	13
CCIC	Crémieu	8	3	11
CCBD	Tignieu-Jamezieu	8	0	8
CCEL	Saint-Bonnet-de-Mure	3	4	7
CCCND	Heyrieux	6	0	6
CCCND	Saint-Georges-d'Esperanche	5	1	6
CAPI	Satolas-et-Bonce	4	1	5
CAPI	Ruy-Montceau	3	0	3
CAPI	Four	2	0	2
CCEL	Genas	2	0	2
CCEL	Toussieu	2	0	2
CCCND	Bonnefamille	1	1	2
CCEL	Colombier-Saugnieu	0	2	2
CAPI	Saint-Quentin-Fallavier	0	2	2
CCEL	Saint-Pierre-de-chandieu	1	0	1
CAPI	Meyrié	1	0	1
CCIC	Moras	1	0	1
CAPI	Saint-Alban-de-Roche	1	0	1
CCEL	Saint-Laurent-de-Mure	1	0	1
CCVH	Saint-Victor-de-Cessieu	1	0	1
		140	24	164

Environ 17 000 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 8% de la population du SMND. Ce mode de collecte représente 1742 tonnes d'OMR sur 2018 soit 3,27% des tonnages d'OMR totaux.

FRÉQUENCES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

CCEL	Population 2018	CCBD	Population 2018
C1	7 475	C1	20 264
C2	33 518	C2	10 409

CCCND	Population 2018	CAPI	Population 2018
C1	16 237	C1	29 956
C1/C2	3 408	C1/C2	2 501
C2	4 721	C2	46 476
		C2/C3	28 236

CCVD	Population 2018
C1	8 454

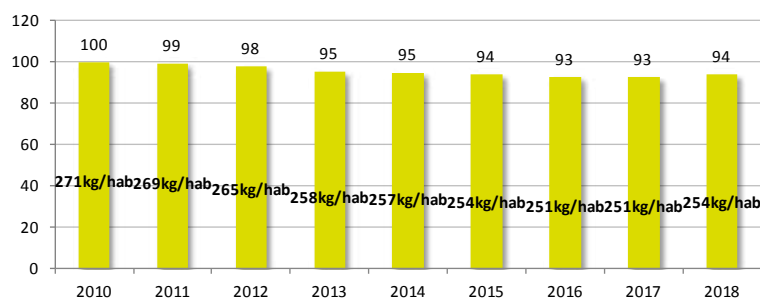
SMND	Population 2018	%
C1	82 386	39%
C1/C2	5 909	3%
C2	95 124	45%
C2/C3	28 236	13%
Total	211 655	100%



Évolution des tonnages d'ordures ménagères incinérés/population

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	50 699	187 149	270,90
2011	51 051	189 560	269,31
2012	50 795	191 999	264,56
2013	50 215	194 370	258,35
2014	50 365	196 118	256,81
2015	50 432	198 284	254,34
2016	51 994	207 028	251,14
2017	52 469	209 235	250,77
2018	53 831	211 655	254,33

Production d'ordures ménagères résiduelles - base 100 en 2010



ZOOM SUR...

Une campagne de caractérisation des OMR a été réalisée sur le territoire du SMND en septembre 2017. Ont été prélevés 20 échantillons, répartis afin de représenter les 5 intercommunalités adhérentes, les territoires ruraux ou urbains, ou ceux disposant d'une collecte sélective en porte à porte et ceux en apport volontaire.

L'objectif est d'obtenir des données fiables sur lesquelles s'appuyer lors de la mise en place ou l'évaluation d'actions de prévention et de politiques de collecte.

Cette étude a permis de mettre en avant la composition des ordures ménagères sur le territoire, ainsi que les pistes d'actions prioritaires pour la réduction de ces déchets.

Les proportions de chaque catégorie de déchets dans les OMR sont similaires à celles des données nationales de 2007.

Il est apparu que les flux les plus présents dans les OMR sont les suivants :

- Les déchets putrescibles, composés à plus de 80% de déchets alimentaires consommables ou non ;
- Les plastiques, dont le flux principal est celui des emballages et films plastiques qui ne font pas partie des consignes de tri en vigueur sur le territoire ;
- Les textiles sanitaires, composés en majorité de couches enfants et de mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papiers.

Des actions auprès des usagers (sensibilisation, prévention) ou la mise en place de solutions techniques (compostage, méthanisation, extension des consignes de tri,...) sont possibles afin de réduire ces flux ou de les valoriser différemment que par incinération dans les ordures ménagères.



79 KG/HAB/AN
de déchets compostables
dans les OMR

Les catégories les plus présentes dans les OMR du territoire sont les déchets putrescibles (29%), les plastiques (16%), les textiles sanitaires (13%) et les papiers (11%) : ces flux constituent plus des deux tiers des ordures ménagères résiduelles.



Le tri a été réalisé dans le respect de la norme AFNOR NF X30-408 soient 14 catégories de déchets subdivisées en 51 sous catégories

Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multimatériaux et a signé un contrat avec la société Éco-Emballages dans ce cadre. L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement en 2018 :

☞ Soit en apport volontaire total (40 communes) / 62 194 hab.

☞ Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre (29 communes) / 149 461 habitants.

Les matériaux triés (les flux)

- ☞ Le verre,
- ☞ Les papiers-journaux,
- ☞ Les emballages.

Les points d'apport volontaire – (PAV)

La collecte sélective s'effectue notamment par des colonnes d'apport volontaire situées en des points répartis sur les communes.

Chaque point d'apport volontaire doit comprendre au minimum une colonne pour chacun des trois flux, (emballages / papiers-journaux / verre), pour les communes ne bénéficiant pas de porte à porte. Pour les communes en porte à porte, seul le flux verre reste à minima collecté par des colonnes.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire dans les communes conditionnent les performances de chaque commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 300 habitants en zone rurale et d'un point pour 500 habitants en zone urbaine pour obtenir des résultats intéressants.

Les points d'apport volontaire se répartissent comme suit :

PAV complet : point comportant les 3 flux (emballages, journaux et verre) pour les communes dont le tri est collecté en apport volontaire. Pour les communes dont les emballages et papiers sont collectés en porte à porte, un point complet comprend une colonne de verre. Ce point doit être accessible aux usagers en permanence.

1 PAV

pour 300 hab. en
zone rurale, pour
500 hab. en zone
urbaine

PAV privé : point dont l'accès est limité car situé sur le terrain d'une structure privée (école, restaurant, discothèque...) ou sur un parking fermé (salle des fêtes, services techniques).

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour. Chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte. Le nombre de PAV doit également tenir compte de la dispersion de l'habitat.



Point complet d'une commune en apport volontaire



Collecte sélective en porte à porte

Dans le cas d'un habitat plus dense, il est préconisé une mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, qui permet d'obtenir des résultats beaucoup plus significatifs en terme de performance. Ce système est développé depuis juillet 2000.

La collecte sélective en porte à porte s'organise donc de la façon suivante depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- Une collecte en porte à porte une fois par semaine ou tous les 15 jours, des emballages et

des papiers-journaux en mélange dans des bacs ou sacs jaunes.

- Des points d'apport volontaire en parallèle, constitués d'une seule colonne pour le verre.

- Marginalement, des conteneurs enterrés 3 flux sont installés dans le cadre d'opérations d'aménagement (lotissement, ensemble d'immeubles).

Les tableaux ci-contre exposent l'organisation mise en place sur les différents EPCI membres.

CCEL	Population 2018
C0,5	15 605
C1	25 388

CAPI	Population 2018
C0,5	3 965
C1	77 257

CCBD	Population 2018
C0,5	7 036

CCCND	Population 2018
C0,5	11 756

CCVD	Population 2018
C0,5	8 454

SMND	Population 2018	%
C0,5	46 816	31%
C1	102 645	69%
Total	149 461	100%

TONNAGES DE LA CS PAR MODE DE COLLECTE

Zones collectées en Apport Volontaire

EPCI	Popu- lation 2018	tonnages 2018				Performances en kg/habitant 2018				Classe- ment
		Embal- lages	Jour- naux	Verre	total	Embal- lages	Jour- naux	Verre	total	
CAPI	25 947	358	504	793	1 656	13.8	19.4	30.6	63.8	1
CCBD	23 637	282	399	655	1 336	11.9	16.9	27.7	56.5	2
CCCND	12 610	134	156	342	632	10.6	12.4	27.1	50.1	3
total AV	62 194	774	1 060	1 790	3 623	12.4	17.0	28.8	58.3	

Zones collectées en Porte à Porte (Emballages et journaux)

EPCI	Population 2018	tonnages 2018			Performances en kg/habitant 2018			Classe- ment
		Embal- lages et journaux	Verre	total	Embal- lages et journaux	Verre	total	
CCBD	7 036	397	205	602	56.5	29.1	85.6	1
CCEL	40 993	1 625	1 115	2 740	39.6	27.2	66.9	2
CCCND	11 756	451	334	786	38.4	28.4	66.8	3
CCVD	8 454	289	251	540	34.1	29.7	63.9	4
CAPI	81 222	2 257	1 176	3 433	27.8	14.5	42.3	5
total PAP	149 461	5 020	3 082	8 101	33.6	20.6	54.2	

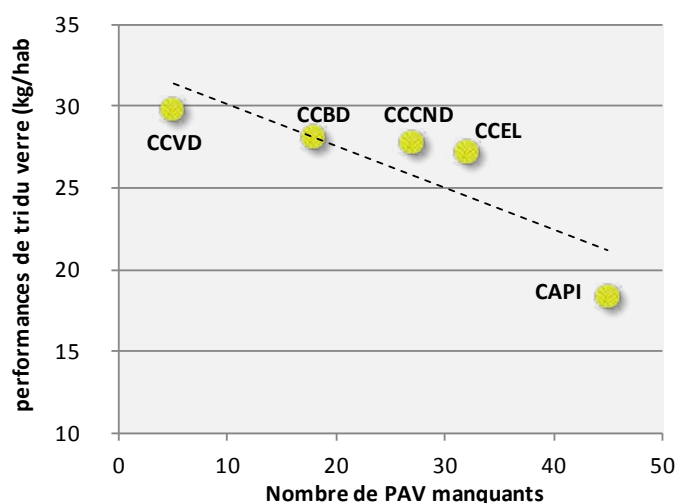
Le système en porte à porte présente de meilleures performances globales de collecte des emballages et journaux, mais ne favorise pas la collecte du verre, toujours organisée en apport volontaire.

Une densification du réseau de conteneurs à verre est indispensable sur ces secteurs pour assurer une collecte performante.

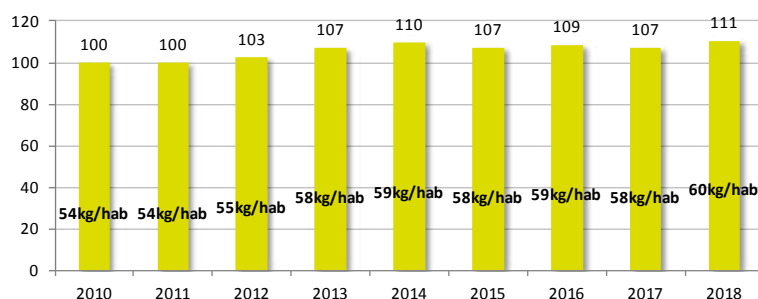
Données globales de la CS

EPCI	Population 2018	tonnages 2018			Performances en kg/habitant 2018			Classement	Nb PAV manquant
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total		
CCEL	40 993	1 625	1 115	2 740	39.6	27.2	66.9	1	32
CCVD	8 454	289	251	540	34.1	29.7	63.9	3	5
CCBD	30 673	1 078	859	1 938	35.2	28.0	63.2	2	18
CCCND	24 366	741	676	1 417	30.4	27.8	58.2	4	27
CAPI	107 169	3 120	1 969	5 089	29.1	18.4	47.5	5	45
déchèteries	211 655	355	553	908	1.7	2.6	4.3		
total SMND	211 655	7 208	5 424	12 633	34.1	25.6	59.7		127

Les performances de collecte du verre sont étroitement corrélées au réseau de PAV déployés. Plus un EPCI manque de conteneurs sur son territoire, moins ses habitants trient le verre (cf. graphique ci-dessous)



Performances de collecte sélective base 100 en 2010



Les résultats issus de la campagne de caractérisation (cf page 11) indiquent un gisement potentiel de plus de 50kg/hab/an de déchets recyclables dans les OMR dans le périmètre actuel des consignes de tri.

Si le geste de tri était mieux appliqué, les performances de collecte pourraient ainsi quasiment doubler.



42 KG/HAB/AN
d'emballages et de papiers
dans les OMR



10 KG/HAB/AN
de bouteilles et pots en verre
dans les OMR



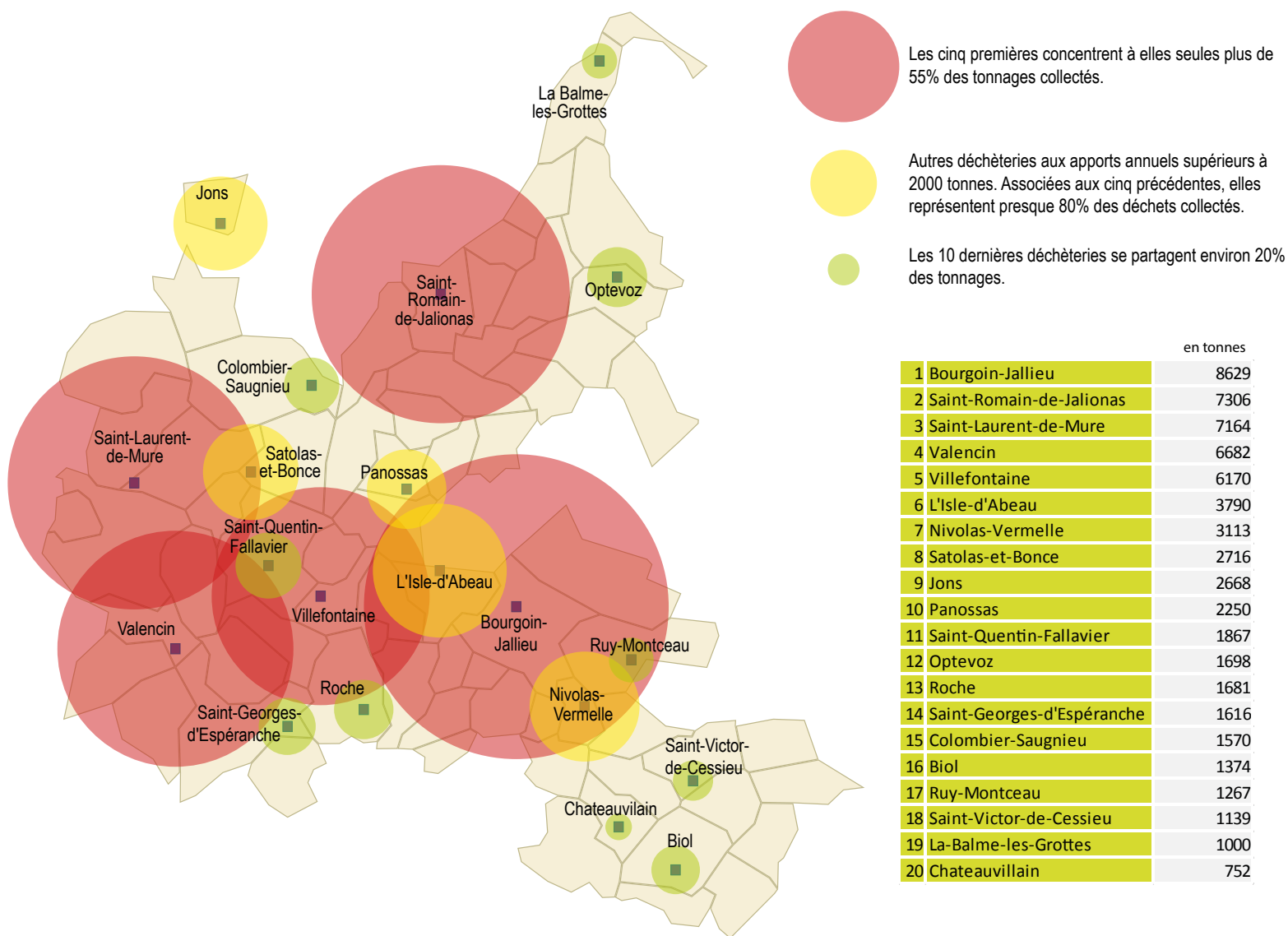
LES DÉCHÈTERIES

Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. Les déchèteries accueillent généralement les déchets suivants :

-  Batteries
-  Bois
-  Cartons
-  Déchets Verts
-  Ferraille
-  Gravats
-  Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
-  Mobilier
-  Huiles moteur
-  Encombrants (matelas, canapés, etc..)
-  Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,...)
-  Papier
-  Plastique
-  Piles
-  Pneus
-  Verre

Le Syndicat Mixte met en œuvre une mise en réseau des différentes déchèteries par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès, d'identification des usagers et a, dans ce cadre, signé la charte départementale d'accès aux déchèteries proposée par le Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère en régie directe aujourd'hui les 20 déchèteries suivantes (gardiennage, enlèvements,...) :

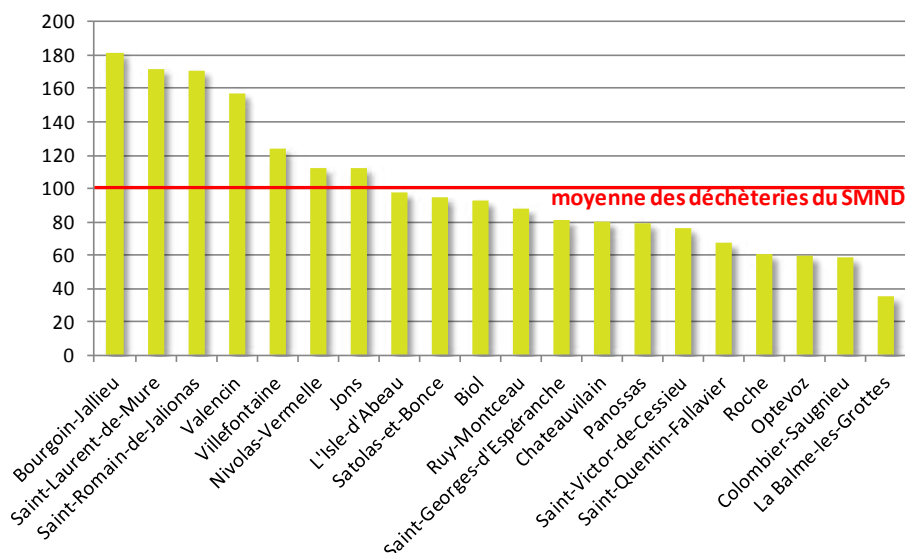


La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

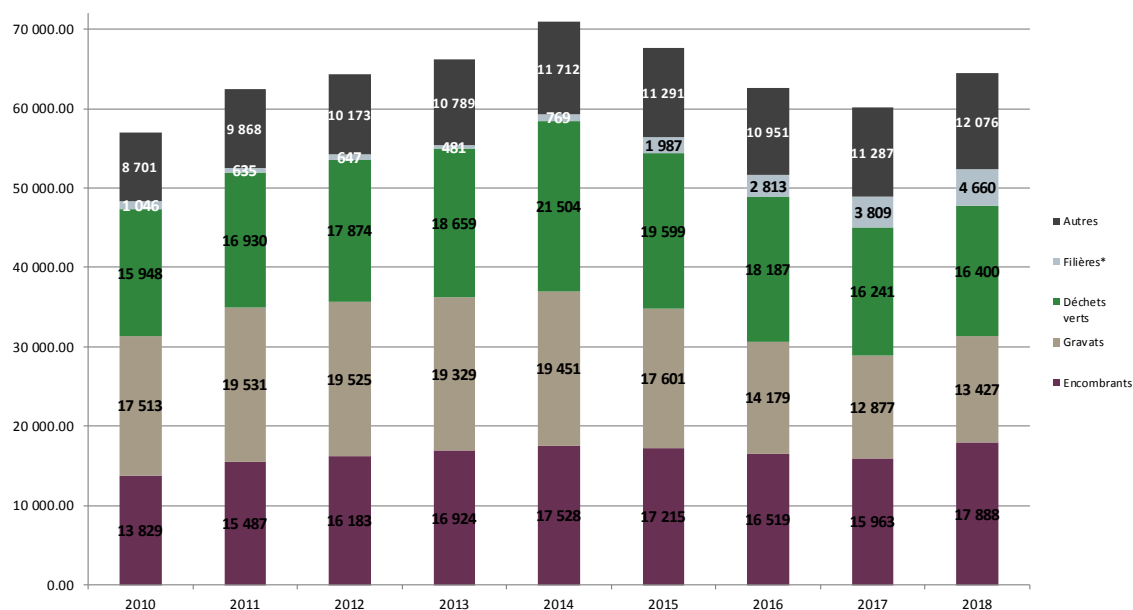
Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : 50 heures hebdomadaires d'ouverture pour la déchèterie de Villefontaine contre 9h30 pour celle de Chateaufvillain par exemple. En associant ce paramètre avec les tonnages collectés, il est

possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

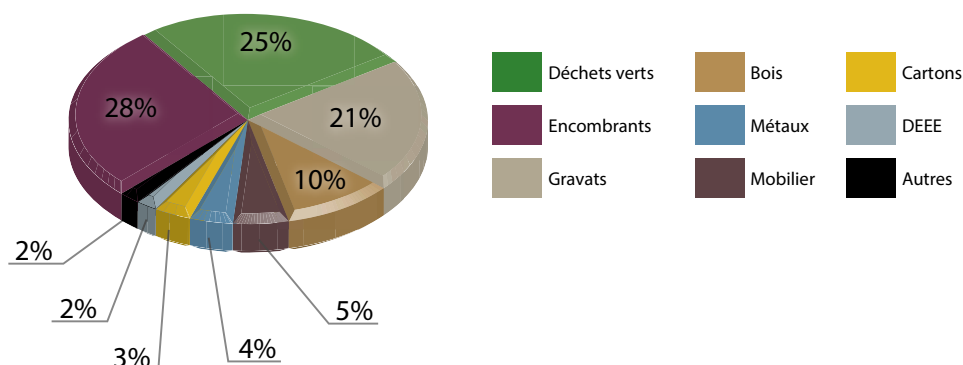
Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX



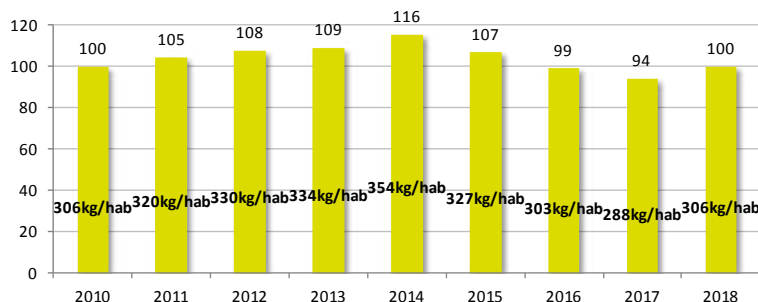
* voir page 18



64 451

tonnes de déchets collectés en déchèteries

Production de déchets de déchèterie base 100 en 2010



Années	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Filières*	Autres	Totaux en tonnes
2010	13 829.23	17 513.26	15 947.64	1 045.83	8 701.19	57 037.15
2011	15 486.97	19 530.83	16 930.26	635.48	9 868.30	62 451.84
2012	16 183.13	19 525.10	17 874.09	646.69	10 173.36	64 402.36
2013	16 923.60	19 328.75	18 658.64	481.30	10 789.39	66 181.68
2014	17 527.75	19 450.51	21 504.14	769.01	11 711.65	70 963.06
2015	17 215.05	17 601.24	19 599.19	1 987.36	11 291.19	67 694.03
2016	16 519.44	14 178.68	18 187.01	2 812.96	10 950.85	62 648.94
2017	15 962.85	12 876.79	16 241.09	3 809.40	11 287.11	60 177.23
2018	17 887.86	13 427.16	16 400.35	4 659.78	12 075.96	64 451.11
évolution 2017-2018	12.06%	4.27%	0.98%	22.32%	6.99%	7.17%

* voir page 18

OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU COMPACTAGE



Packmat compactant des déchets verts

Le transport des déchets des déchèteries vers les centres de traitement est optimisé grâce au passage régulier de rouleaux compacteurs mobiles dans les bennes.

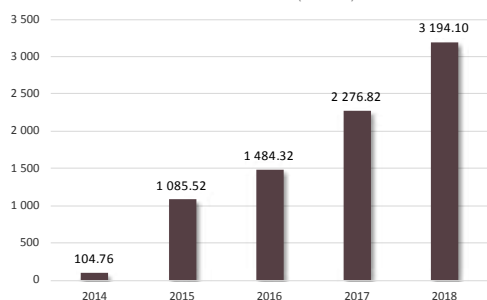
Sont concernés les flux d'encombrants, de ferraille, de déchets verts, de carton et de bois.

ZOOM SUR LES FILIÈRES

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. Ces producteurs transfèrent généralement leur

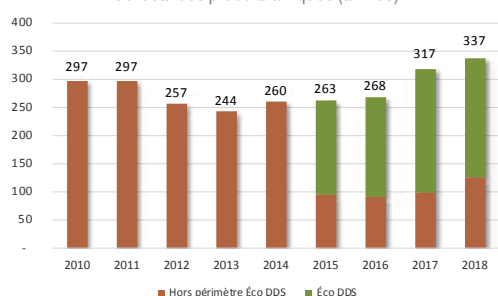
responsabilité à un organisme collectif, dit éco-organisme. En déchèterie, le déploiement de ces filières permet une meilleure maîtrise des coûts et une quantité de déchets recyclés plus importante.

Collecte du mobilier (tonnes)



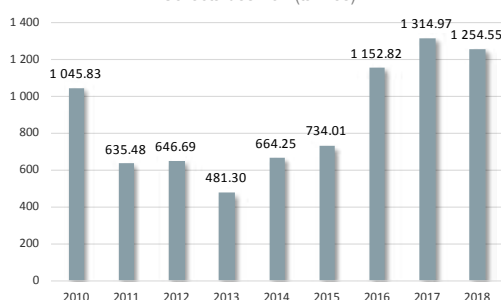
Signé en 2014, le contrat avec Éco-Mobilier a conduit à un déploiement progressif du dispositif sur les équipements du SMND. Il restait une déchèterie à équiper fin 2018.

Collecte des produits toxiques (tonnes)



Le SMND a contractualisé en 2014 avec Éco-DDS qui depuis 2015 prend en charge une majeure partie des déchets dangereux des particuliers, très complexes et donc coûteux à traiter.

Collecte des D3E (tonnes)



La lutte contre le vandalisme par la sécurisation des lieux de dépôt des DEEE se traduit par une augmentation globale des tonnages captés depuis 2016.

Conventions avec les syndicats voisins :

☞ La déchèterie de Saint-Romain-de-Jalionas est accessible aux habitants des communes d'Anthon, de Chavanoz et de Pont de Cheruy soit 11 001 habitants.

☞ Les déchèteries de Panossas et l'Isle d'Abeau sont accessibles aux habitants de la commune de Saint Marcel Bel Accueil soit 1 355 habitants.

☞ Une partie des habitants de Soleymieu peut utiliser la déchèterie de Passins : 550 habitants.

☞ Une partie des habitants de Saint-Savin peut utiliser la déchèterie de Saint-Chef : 750 habitants.



ZOOM SUR LES MODALITÉS D'ACCÈS

Depuis des années, le SMND régule la fréquentation de ses déchèteries en requérant de ses usagers la présentation d'un macaron (particuliers) ou d'une carte d'accès (professionnels). Ce macaron garantit aux habitants particuliers du territoire l'accès libre et gratuit à ses déchèteries, dès lors que les volumes de déchets apportés n'excèdent pas 2m3 par jour. Le dispositif, qui repose sur une saisie totalement manuelle des données, ne répond cependant plus aux nouvelles exigences du service public : la multiplication des déchets admis en déchèterie, l'augmentation des fréquentations, la nécessité de disposer de données statistiques fiables, réclamait l'évolution de cet outil de contrôle.

À compter du début d'année 2019, le contrôle d'accès des déchèteries sera progressivement informatisé et automatisé. Composé d'une barrière automatique et d'une borne de lecture de plaques minéralogiques, le dispositif permettra de limiter l'accès aux personnes préalablement inscrites. En plus d'assurer un accès plus fluide aux usagers de la collectivité, il permettra d'éviter un usage abusif des déchèteries par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service ou par les professionnels.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers ont construit conjointement ce projet, afin d'uniformiser l'accès et le fonctionnement des déchèteries à l'échelle du Nord Isère et de mutualiser les coûts de mise en place. Les habitants et professionnels des trois territoires pourront ainsi accéder, à terme,

aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'une seule inscription.

La période de travaux va se poursuivre jusqu'en 2020, date à laquelle l'ensemble des sites seront équipés.

Chaque compte usager dispose de 36 droits d'accès par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). À chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits sera décompté en fonction du type de véhicule. La nature du véhicule est déterminée à l'aide des champs J1 et F2 présents sur chaque carte grise.

En cas de dépassement des 36 droits d'accès, un tarif en fonction du véhicule sera appliqué.

MODALITÉS D'ACCÈS		
Nombre de droits d'accès par compte/an		36
Droits d'accès consommés à chaque passage		Tarifs par passage si dépassement des droits d'accès
véhicule particulier (VP : champs J1 de votre carte grise)		
 -1		13€
véhicule utilitaire (CTTE : champs J1 de votre carte grise)		
 -2		26€
 -6		78€
 -9		117€
** PTAC - Champs F2 de votre carte grise		



Déchèterie de Bourgoin-Jallieu, premier site équipé

30%

des déchets apportés
en déchèteries
sont estimés
comme d'origine
professionnelles

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES TONNAGES À COLLECTER ET TRAITER

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une

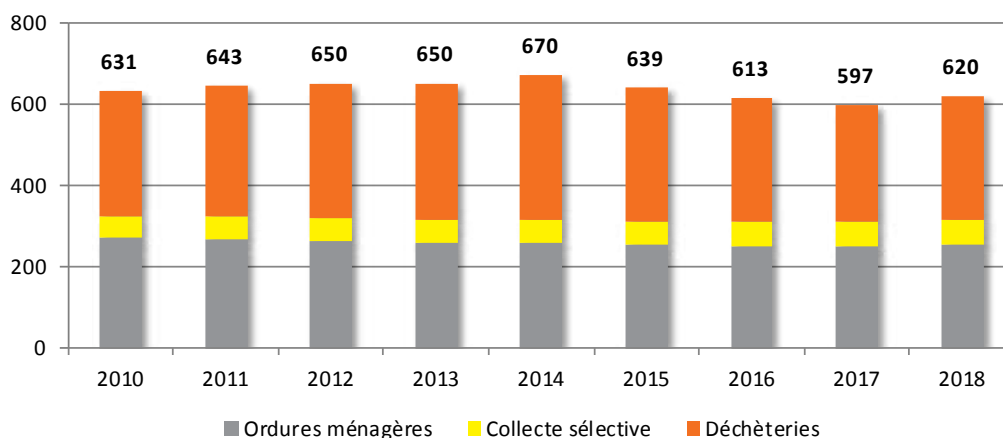
production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

Flux/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	271	269	265	258	257	254	251	251	254
Collecte sélective	54	54	55	58	59	58	59	58	60
Déchèteries	306	320	330	334	354	327	303	288	306
Total	631	643	650	650	670	639	613	597	620

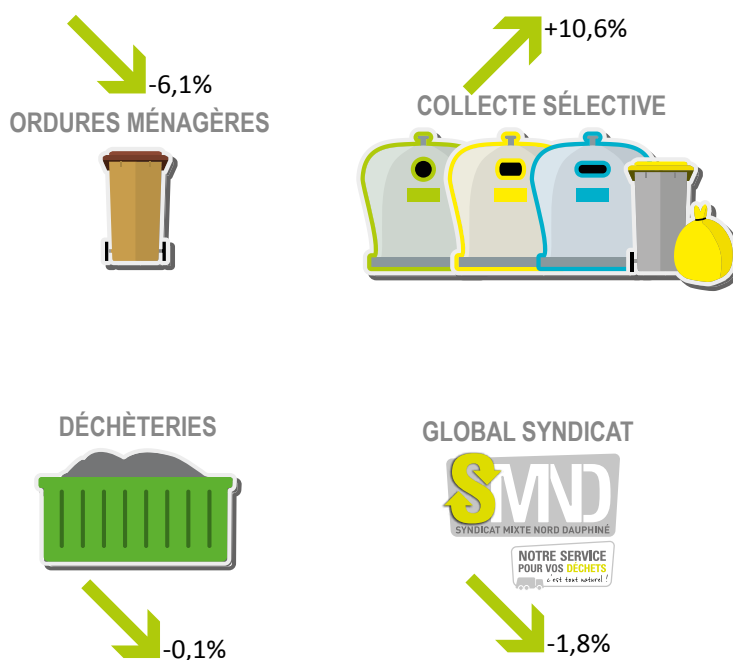
Le Programme National de Prévention des Déchets fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Il vise concrètement à réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits

par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui le fixe à 10 %.

Performances globales de collecte (kg/hab)



Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :



620 kg

tous déchets confondus/
hab en 2018

Objectif de la LTECV :
568kg en 2020



■ ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

PLAN BIO-DÉCHETS

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le Syndicat Mixte s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel. Cette action de réduction des déchets à la source débute en 2003 sur la base du volontariat des

communes et compte 68 communes engagées dans la démarche. Si l'impact de cette mesure est difficile à quantifier, il est néanmoins indiscutable que le compostage réduit les apports d'OMR et de déchets verts en déchèterie.

Communes	année démarrage	% foyers équipés
Communauté de Communes les Vals du Dauphiné		
Belmont	2008	13%
Biol	2008	11%
Doissin	2008	8%
Montagnieu	2008	13%
Montrevel	2008	9%
Sainte-Blandine	2008	12%
Saint-Victor-de-Cessieu	2008	10%
Torchefelon	2008	16%
Sous total CCVD		11%
Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère		
Bourgoin-Jallieu	2010	2%
Châteauvilain	2003	14%
Chèzeneuve	2010	4%
Crachier	2010	4%
Domarin	2003	17%
Eclose-Badinières	2010-2003*	8%
Four	2003	12%
La Verpillière	2004	10%
Les Éparres	2003	8%
L'Isle-d'Abeau	2003	9%
Maubec	2003	17%
Meyrié	2004	18%
Nivolas-Vermelle	2003	12%
Ruy-Montceau	2003	13%
Saint-Alban-de-Roche	2004	12%
Saint-Quentin-Fallavier	2004	16%
Saint-Savin	2007	14%
Satolas-et-Bonce	2008	7%
Sérézin-de-la-Tour	2003	6%
Succieu	2003	14%
Vaulx-Milieu	2004	16%
Villefontaine	2004	13%
Sous total CAPI		8%

* Les communes d'Eclose et Badinières ont fusionné en 2015.

Communes	année démarrage	% foyers équipés
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné		
Bonnefamille	2003	19%
Charantonnay	2004	16%
Diémoz	2007	9%
Grenay	2003	18%
Heyrieux	2004	17%
Oytier-Saint-Oblas	2009	14%
Roche	2003	15%
Saint-Georges-d'Espéranche	2006	13%
Saint-Just-Chaleyssin	2005	18%
Valencin	2003	15%
Sous total CCCND		15%
Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné		
Annoisin-Chatelans	2010	9%
Chamagnieu	2016	4%
Chozeau	2009	14%
Crémieu	2013	3%
Dizimieu	2015	14%
Frontonas	2009	17%
Hières-sur-Amby	2009	9%
La Balme-les-Grottes	2009	24%
Leyrieu	2004	21%
Moras	2003	18%
Optevoz	2006	18%
Panossas	**	0%
Saint-Baudille-de-la-Tour	2016	7%
Saint-Romain-de-Jalionas	2011	6%
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	2016	5%
Soleymieu	2008	8%
Tignieu-Jameyzieu	***	0%
Vertrieu	2004	47%
Vernas	2014	5%
Veyssillieu	2003	54%
Villemoirieu	2010	16%
Sous total CCIC		9%
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais		
Colombier-Saugnieu	2003	13%
Genas	2003	14%
Jons	2003	11%
Pusignan	2003	9%
Saint-Bonnet-de-Mure	2003	17%
Saint-Laurent-de-Mure	2003	15%
Saint-Pierre-de-Chandieu	2006	14%
Toussieu	2011	9%
Sous total CCEL		14%
TOTAL SMND		10%

** La commune de Panossas est la seule commune du SMND à ne pas adhérer à cette opération. Son adhésion est prévue en 2019.

*** Les données concernant Tignieu-Jameyzieu n'intègrent que 2018 (gestion par la LYSED jusqu'alors).



COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Le SMND dispose au sein de son service Communication de deux agents d'animation et de communication de proximité chargés d'assurer des missions de sensibilisation de proximité. Ils ont vocation à transmettre les consignes de tri auprès des usagers du territoire ainsi qu'à vérifier leur bonne mise en application.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales actions menées en 2018 par ces agents.

2 234

livrets d'activités
distribués
aux élèves et
enseignants

Actions communication 2018	CAPI	CCBD	CCCND	CCEL	CCVD	total SMND
Interventions en classe	85	15	20	46	0	166
Visites de déchèteries	10	8	0	0	0	26
Total interventions scolaires	95	23	20	46	0	192
Stands d'animation	9	0	0	0	0	9
Porte à Porte	3	0	2	0	0	5
Boitage	1	0	0	0	0	1
Formation au tri adultes	14	0	1	0	0	15
sensibilisation compostage/broyage	3	2	1	0	0	6
Visites de déchèteries adultes	2	0	0	0	0	2
Total interventions diverses	32	2	4	0	0	38
Total nombre interventions	135	21	29	55	0	240

Au global, environ 4500 personnes ont été sensibilisées par les agents d'animation et de communication de proximité sur cette année.

COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

En 2017, le Lycée Paul Claudel a contacté le service communication du SMND dans l'objectif de valoriser les biodéchets du restaurant scolaire par le compostage.

Un partenariat s'est alors mis en place pour développer un site pilote de compostage autonome au sein de l'établissement sur l'année 2018.

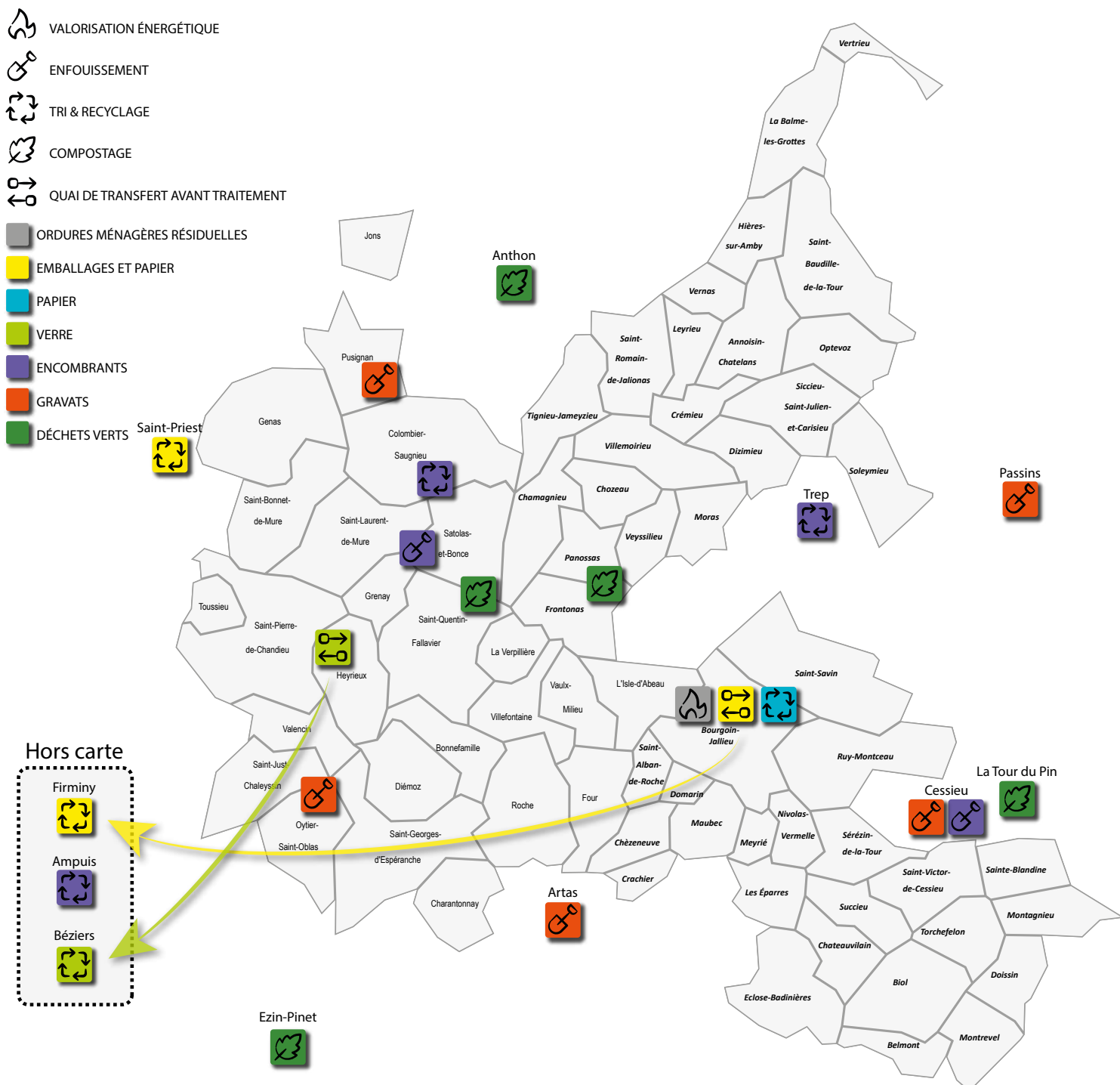
Au regard des bons retours de cette expérimentation, le SMND a manifesté sa volonté d'élargir le dispositif à d'autres sites en 2019 dans le cadre d'un appel à projet. Les 5 établissements retenus feront l'objet d'un accompagnement technique et financier.



Site Pilote de compostage autonome au Lycée Paul Claudel de Villemoirieu

LES MODES ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

CARTOGRAPHIE DES EXUTOIRES POUR LES PRINCIPAUX FLUX



Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM à Bourgoin-Jallieu	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages et papiers en mélange	Centres de tri SITA à Firminy et PAPREC à ST PRIEST	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Éco-Emballages
Papiers-journaux en apport volontaire	Centre de transfert de SITA	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Déchets verts	Plateforme de compostage, (Anthon, Panossas La Tour du Pin ou Eyzin Pinet) Co-compostage boues de STEP à St Quentin Fallavier	Valorisation organique
Déchets ménagers spéciaux	Sarpi La Talaudière Contrat avec Éco-DDS	Valorisation ou traitement suivant produit
Ferrailles	DERICHEBOURG St Pierre de Chandieu - St Clair de la Tour VAL'AURA Bourgoin ARC EN CIEL Bourgoin GOUVERNAYRE à Trept GUYONNET à Saint Victor de Cessieu	Recyclage ou traitement
Cartons	Société PAPREC à St PRIEST Société SITA à Bourgoin Jallieu Société GOUVERNAYRE Trept Société VEOLIA à la Tour du Pin	Recyclage
Pneus	Société EUREC St Pierre de Chandieu	Valorisation
Gravats	CET Classe III (Passins, Pusignan, Oytier-Saint-Oblas, Artas, Cessieu)	Enfouissement
Encombrants	ISDND Satolas (SUEZ) ISDND Cessieu (VEOLIA)	Enfouissement
	DELAUZUN (Ampuis) GOUVERNAYRE (Trep) DBS (Colombier-Saugnieu)	Surtri pour production de CSR et enfouissement résiduel
Bois	ABDS (St Pierre de Chandieu) GOUVERNAYRE (Trept) SITA (B. Jallieu) VEOLIA (La Tour du Pin) ECO3bois (St Victor de Cessieu) SITA	Broyage et recyclage (ou valorisation)
DEEE	Contrat avec Écosystème	Recyclage
Lampes et néons	Recylum	Recyclage
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Contrat avec Éco-Mobilier	Recyclage Valorisation
Piles	Corepile	Recyclage
Divers	COLLECTORS Cartouche d'encre, capsules café	Recyclage
Huiles minérales	SEVIA	Traitement
Souches	Plateforme de compostage (Anthon, Saint-Laurent de Mure)	Valorisation organique

■ L'usine d'incinération

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'UIOM du SITOM de Bourgoin Jallieu dont notre syndicat est membre. Une nouvelle unité a été mise en service en 2007.

Les modes de valorisations sont les suivants :

☞ Eau chaude à 109° sous pression alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 4500 logements.

☞ Vapeur saturée alimentant un industriel.

☞ Électricité alimentant l'usine d'incinération pour une part et une vente à EDF pour le solde.

■ Les centres d'enfouissement technique

Ils accueillent sur divers sites, tous les déchets non valorisables et non organiques.

■ La valorisation des déchets verts et des souches

Tous les déchets verts collectés dans les déchèteries gérées par le syndicat mixte sont valorisés.

La plupart de ceux-ci sont apportés sur les plateformes de compostage pour une valorisation organique.

Par ailleurs depuis 2008, une partie des déchets verts est traitée sous forme de co-compostage avec des boues de STEP sur la station d'épuration de Saint Quentin Fallavier.

La collecte et la valorisation des déchets verts sont des enjeux importants, compte tenu des tonnages à traiter et des quantités encore présentes dans les ordures ménagères. C'est pourquoi le syndicat a engagé, dès 2002, des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan bio-déchets/déchets verts, débouchant sur une mise en œuvre du compostage individuel.

■ Centres de tri pour les emballages collectés en apport volontaire et collecte multimatériaux en porte à porte

Le centre de tri de Firminy géré par la société SITA et celui de Saint-Priest géré par la société PAPREC accueillent les emballages issus de la collecte sélective. Les produits sont triés avant d'être évacués vers les repreneurs.

■ Centre de tri Journaux-Cartons

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le tri des papiers-journaux en apport volontaire est assuré par la société SITA. Les cartons des déchèteries sont acheminés vers divers repreneurs.

■ Pneus

La filière d'élimination est en place et le SMND travaille avec la société EUREC dans le cadre de la filière ALIAPUR.

■ DEEE

La mise en place a eu lieu en 2007, un contrat a été signé avec l'éco-organisme Éco-systèmes.

■ Déchets d'Éléments d'Ameublement

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-Mobilier. Mise en place progressive de bennes dédiées dans les déchèteries.

■ Déchets Ménagers Spéciaux

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-DDS pour la prise en charge des déchets spéciaux des ménages.



L'usine d'incinération du SITOM Nord Isère valorise les OMR du SMND



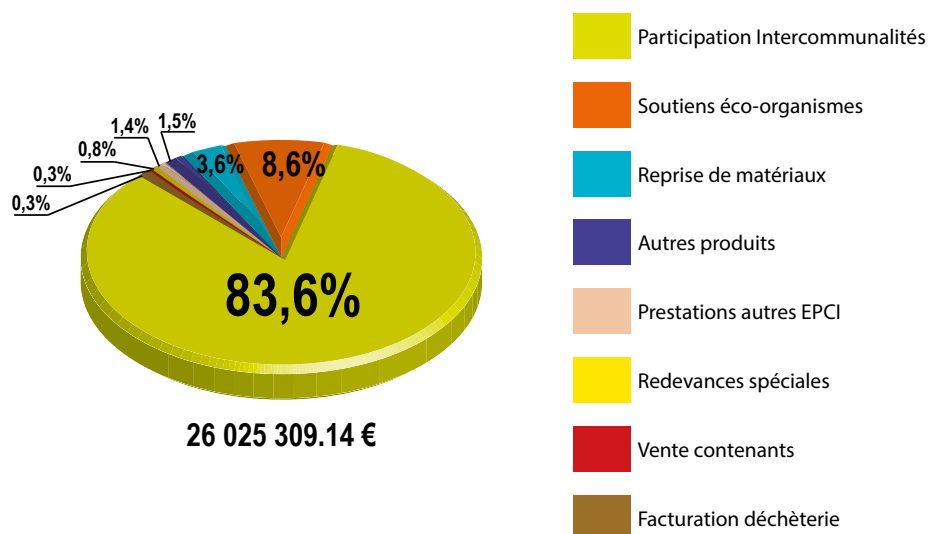
■ LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Domaine	Activités	Mode d'exploitation	Remarques
Ordures ménagères	Collecte	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement	Compétence déléguée au SITOM	
Collecte sélective	Collecte emballages	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement emballages	Marché de service Sociétés SITA / PAPREC	Marché signé au 01/01/2017
	Collecte papiers-journaux	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement papiers-journaux	Marché de service Société SITA	Marché signé au 01/01/2017
	Collecte verre	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement verre	Repreneur OI Manufacturing désigné par contrat Éco-Emballages	
Déchèteries	Gestion, transport et gardiennage	Régie directe ou prestations sur des cas particuliers	
	Traitement	cf. tableau page 25	

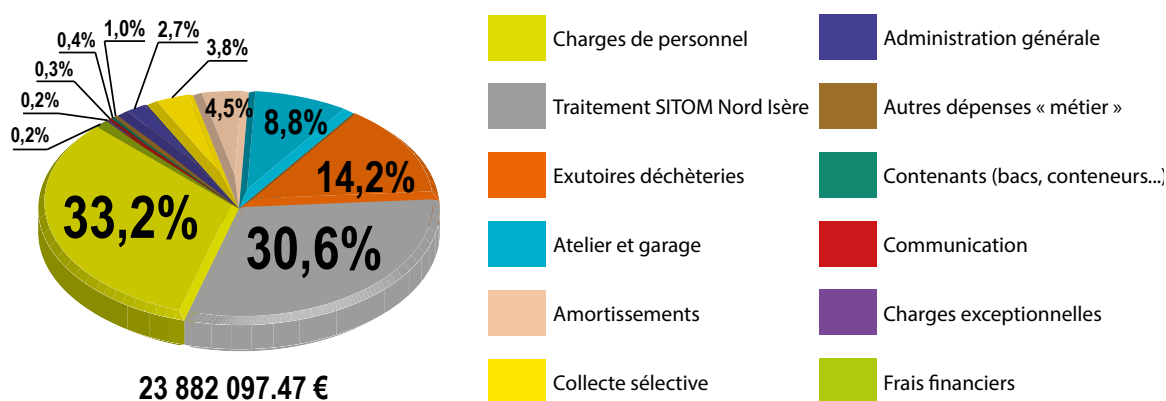
La reprise en régie directe de la collecte sur Tignieu-Jamezieu a été effective au 1^{er} janvier 2018.

LES DÉPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

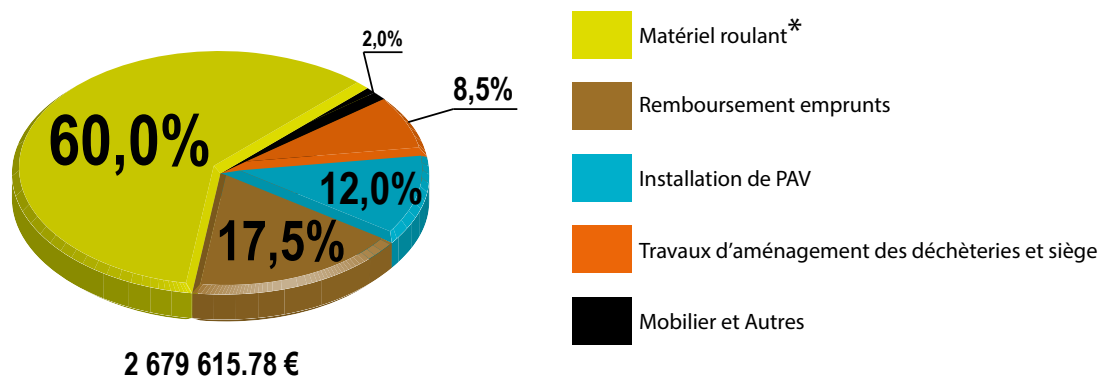
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



* Le marché des camions de 2017 a été décaissé en 2018.



■ ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES COÛTS

Les chiffres indiqués dans les trois tableaux ci-dessous sont exprimés en coût aidés/habitant HT

Coûts par flux - SMND :

Flux		2015	2016	2017	2018
OMR	PAP	55,20 €	55,67 €	56,43 €	57,69 €
	PAV	41,90 €	28,17 €	18,21 €	18,77 €
	Globalisé	55,00 €	54,00 €	54,07 €	54,53 €
Verre		0,80 €	1,18 €	0,87 €	0,83 €
Journaux magazines en apport volontaire		0,80 €	1,46 €	0,73 €	2,70 €
Emballages en apport volontaire		0,90 €	0,49 €	0,33 €	2,77 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte		4,50 €	4,46 €	2,23 €	3,39 €
Déchèteries		26,10 €	27,51 €	29,37 € *	31,74 € **
Déchets des professionnels		2,90 €	-1,96 €	2,13 €	2,64 €

* la fin de la convention avec Vienne Agglo en 2017, permettant l'accès de personnes extérieures au territoire, augmente mécaniquement le coût à l'habitant.

** la hausse globale des déchets collectés (+7%) induit une augmentation du coût à l'habitant, notamment en raison de flux coûteux à traiter tels que les encombrants (+12%) ou des produits toxiques hors Éco-DDS (+26%).

Coût global - SMND :

2014	2015	2016	2017	2018
88,50 €	87,90 €	88,10 €	86,44 €	90,54 €

Données régionales pour 2017 :

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines (AV)	Emballages et journaux magazines (PAP)	Déchèteries	Coût total
53,00 €	1,30 €	2,50 €	8,10 €	20,30 €	88,00 €

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2017 - SINDRA

Le coût par habitant global au SMND est légèrement supérieur à ce qui s'observe au niveau régional (2,5 € de différence). Dans le détail, le SMND est plus cher sur les OMR et les déchèteries et moins cher sur les collectes sélectives (papier, emballages, verre).

Cette différence s'explique par une production d'OMR et de déchets occasionnels très supérieure aux moyennes régionales (respectivement 22 et 81 kg/hab de plus).

En effet, quand on compare les coûts à la tonne, le SMND se positionne globalement de manière favorable.

coût aidé €/HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND	216,57 €	93,61 €	32,54 €	131,26 €
Région AURA	236 €	189 €	45 €	128 €

La réduction de la production de déchets et le développement de la collecte sélective représente un levier pertinent dans la maîtrise des coûts. La maîtrise des apports extérieurs à notre territoire sur les déchèteries l'est également (voir page 19).

MATRICE DES COÛTS

Année 2018														
Montants en euro HT														
Population adhérente : 211655 hab."														
	Flux de déchets													
	Ordures ménagères résiduelles		Verre				Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries		Déchets des professionnels	
	Ventilation par mode de collecte						Ventilation par flux de déchets							
	Porte à porte	Apport volontaire	" Journaux magazines "		Emballages en mélange		Emballages en mélange et journaux magazines		Ventilation par mode de collecte					
			Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte								
Charges	Fonctionnelles	tonnages	51 546	1 742	5 424	1 565	1 070	4 573	51 024	308	117 252			
		population	194 435	17 220	211 655	62 194	62 194	149 461	211 026	28 236	211 655			
		Charges de structure	830 318 €	26 423 €	50 858 €	39 404 €	18 528 €	170 557 €	601 341 €	13 537 €	1 750 964 €			
		Communication	14 690 €	1 632 €	32 644 €	16 322 €	16 322 €	48 966 €	32 644 €		163 220 €			
		TOTAL Fonctionnelles	845 007 €	28 055 €	83 501 €	55 725 €	34 849 €	219 523 €	633 985 €	13 537 €	1 914 184 €			
	Techniques	Prévention	9 943 €	144 €	- €	- €	- €	- €	4 323 €		14 410 €			
		Pré-collecte	128 649 €	104 000 €	130 207 €	81 865 €	77 437 €	82 943 €	- €	- €	605 102 €			
		Collecte	4 263 802 €	45 820 €	157 913 €	114 738 €	107 384 €	974 530 €	2 349 216 €	61 547 €	8 074 950 €			
		TOTAL Collecte et pré-collecte	4 402 394 €	149 964 €	288 120 €	196 603 €	184 821 €	1 057 473 €	2 353 539 €	61 547 €	8 694 462 €			
		Transfert/Transport	- €	- €	378 €	- €	- €	- €	1 703 943 €	- €	1 704 321 €			
Produits	Industriels	Traitement des déchets non dangereux	- €	- €		217 558 €	643 072 €	1 040 814 €	- €	1 901 444 €				
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux						134 691 €		134 691 €				
		TOTAL Techniques	- €	- €	378 €	- €	217 558 €	643 072 €	2 879 448 €	- €	3 740 456 €			
		TOTAL Charges	5 247 401 €	178 019 €	371 999 €	252 329 €	437 229 €	1 920 068 €	5 866 972 €	75 084 €	14 349 101 €			
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	6 442 531 €	217 793 €		- €	- €	- €	1 925 771 €		6 660 324 €			
	Soutien	REG Transport et traitement									1 925 771 €			
		Ventes de produits et d'énergie			126 620 €	113 275 €	85 925 €	379 102 €	181 398 €	486 €	886 806 €			
		Prestations à des tiers							362 413 €		362 413 €			
		Autres produits	104 480 €	6 824 €	34 043 €	6 809 €	6 809 €	40 852 €	470 €	- €	200 287 €			
		TOTAL Industriels	104 480 €	6 824 €	160 663 €	120 084 €	92 734 €	419 954 €	544 281 €	486 €	1 449 506 €			
Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	363 892 €	11 991 €	31 486 €	53 460 €	253 731 €	989 503 €	361 064 €	- €	2 065 128 €				
	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)		53 142 €					190 192 €		243 334 €				
	Aides à l'emploi	4 046 €	674 €	3 372 €	674 €	674 €	4 046 €	- €	- €	13 486 €				
	TOTAL Aides	367 938 €	65 807 €	34 858 €	54 134 €	254 406 €	993 549 €	551 256 €	- €	2 321 948 €				
	TOTAL Produits	472 417 €	72 631 €	195 521 €	174 218 €	347 139 €	1 413 503 €	1 095 537 €	486 €	3 771 453 €				
Autres infos	Montant de la TVA acquittée	871 109 €	27 387 €	16 957 €	7 499 €	35 100 €	117 754 €	521 452 €	2 738 €	1 599 997 €				
	Contribution des usagers	125 694 €						47 232 €		172 926 €				
	Contribution des collectivités	12 101 243 €	399 543 €	193 078 €	79 645 €	105 925 €	1 766 558 €	5 605 204 €	- €	20 251 196 €				
	TOTAL Contributions	12 226 936 €	399 543 €	193 078 €	79 645 €	105 925 €	1 766 558 €	5 652 436 €	- €	20 424 122 €				



Collectes sélectives (CS)

Collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, bouteilles et flacons en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (conteneur vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac jaune par exemple).

Compostage

Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

Coût aidé

Correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets issus des ménages ainsi que de certaines activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E)

Déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

Éco-Organisme

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Éco-DDS

Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Fréquence de collecte

Nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indiquerait ainsi un ramassage quotidien.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs de tri.

Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.

Handwriting practice area with 20 horizontal dotted lines.



SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2018

PERFORMANCES DE COLLECTE - SMND

ORDURES MÉNAGÈRES



211 665 habitants
collectés



53 831 tonnes
collectées



254,3 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

204 kg
par habitant

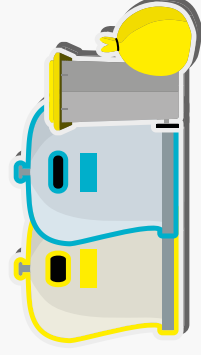
ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

214 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2017
(source : SINOE)

232 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



211 665 habitants
collectés



7 208 tonnes
collectées



34,1 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

42 kg
par habitant

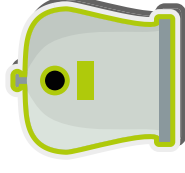
ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

46 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2017
(source : SINOE)

46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



211 665 habitants
collectés



5 424 tonnes
collectées



25,6 kg
par habitant



RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

33 kg
par habitant

ISÈRE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017
(source : SINOE)

27 kg
par habitant

DONNÉES
RÉGIONALES 2017
(source : SINOE)

31 kg
par habitant

PERFORMANCES DE COLLECTE - CCVD

ORDURES MÉNAGÈRES



8 454 habitants
collectés

↑ 1,06%



1 466 tonnes
collectées

↑ 3,56%



169,3 kg
par habitant

↑ 2,47%

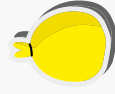


SMND
DONNÉES SMND 2018
254,3 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



8 454 habitants
collectés

↑ 1,06%



289 tonnes
collectées

↓ -1,45%



34,1 kg
par habitant

↓ -2,49%

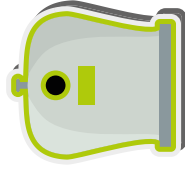


SMND
DONNÉES SMND 2018
34,1 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



EMBALLAGES EN VERRE



8 454 habitants
collectés

↑ 1,06%



251 tonnes
collectées

↑ 9,99%



29,7 kg
par habitant

↑ 8,83%



SMND
DONNÉES SMND 2018
25,6 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



PERFORMANCES DE COLLECTE - CCBD

ORDURES MÉNAGÈRES



30 673 habitants
collectés



6 845 tonnes
collectées



223,2 kg
par habitant

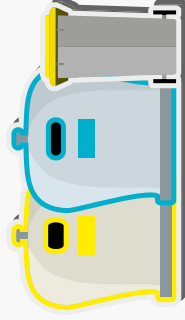


SMND
DONNÉES SMND 2018
254,3 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



30 673 habitants
collectés



1 078 tonnes
collectées



35,2 kg
par habitant

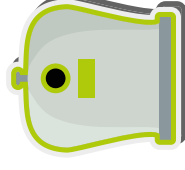


SMND
DONNÉES SMND 2018
34,1 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



EMBALLAGES EN VERRE



30 673 habitants
collectés



859 tonnes
collectées



28,0 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2018
25,6 kg
par habitant

VICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !



PERFORMANCES DE COLLECTE - CCEL

ORDURES MÉNAGÈRES



40 993 habitants
collectés

↑ 1,27%

10 903 tonnes
collectées

↑ 2,88%

266,0 kg
par habitant

↑ 1,55%

SMND
DONNÉES SMND 2018
254,3 kg
par habitant

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel !

**RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)
204 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)
232 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



40 993 habitants
collectés

↑ 1,27%

1 625 tonnes
collectées

↑ 3,17%

39,6 kg
par habitant

↑ 1,87%

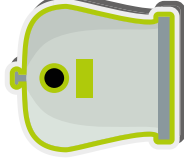
SMND
DONNÉES SMND 2018
34,1 kg
par habitant

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel !

**RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)
42 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)
46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



40 993 habitants
collectés

↑ 1,27%

1 115 tonnes
collectées

↑ 10,72%

27,2 kg
par habitant

↑ 9,33%

SMND
DONNÉES SMND 2018
25,6 kg
par habitant

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS
C'est tout naturel !

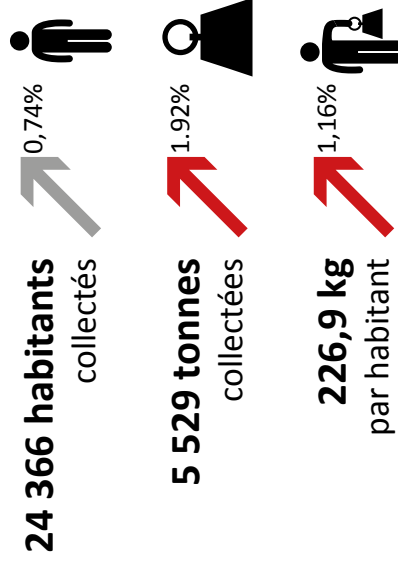
**RHÔNE HORS
MÉTROPOLE - DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)
33 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)
31 kg
par habitant

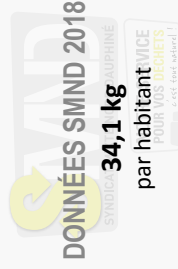
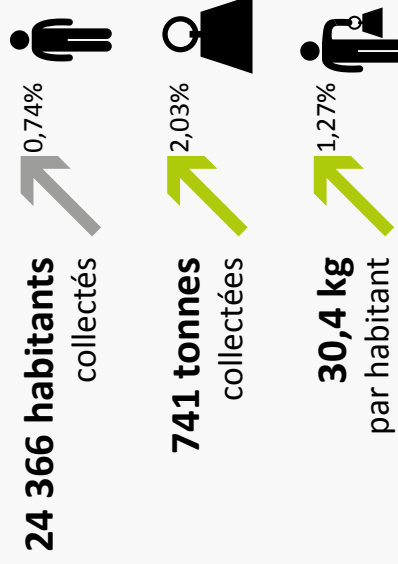
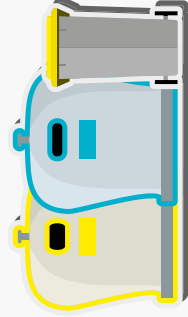
SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2018

PERFORMANCES DE COLLECTE - CCCND

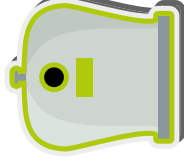
ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



EMBALLAGES EN VERRE



PERFORMANCES DE COLLECTE - CAPI

ORDURES MÉNAGÈRES



107 169 habitants
collectés



29 087 tonnes
collectées

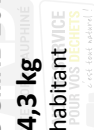


271,4 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2018

254,3 kg
par habitant



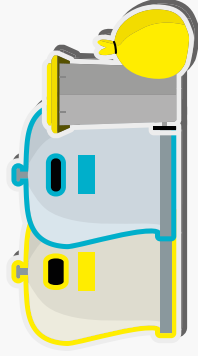
**DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)

214 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)

232 kg
par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



107 169 habitants
collectés



3 120 tonnes
collectées



29,1 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2018

34,1 kg
par habitant



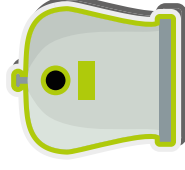
**DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)

46 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)

46 kg
par habitant

EMBALLAGES EN VERRE



107 169 habitants
collectés



1 969 tonnes
collectées

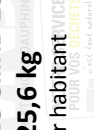


18,4 kg
par habitant



SMND
DONNÉES SMND 2018

25,6 kg
par habitant



**DONNÉES
DÉPARTEMENTALES 2017**
(source : SINOE)

27 kg
par habitant

**DONNÉES
RÉGIONALES 2017**
(source : SINOE)

31 kg
par habitant

DÉCHÈTERIES : TONNAGES COLLECTÉS ET ÉVOLUTION

DÉCHETS VERTS

16 400 tonnes
collectées

↑ 0,98%



GRAVATS

13 427 tonnes
collectées

↑ 4,27%



ENCOMBRANTS

17 888 tonnes
collectées

↑ 12,06%



FILIÈRES*

3 809 tonnes
collectées

↑ 22,32%



AUTRES DÉCHETS

12 076 tonnes
collectées

↑ 6,99%

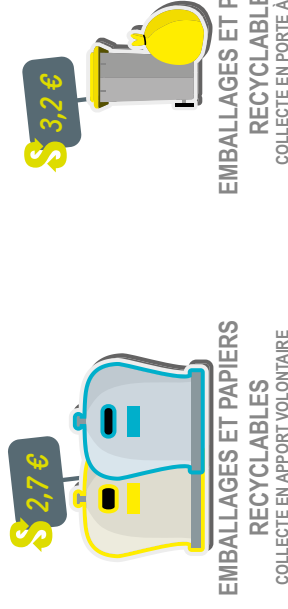


* Flux associés à des Éco-organismes dans le cadre de la REP (mobilier, DEEE, DDS)

INDICATEURS FINANCIERS



COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - SMND 2018



ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ GLOBAL PAR HABITANT HT - SMND 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
	88,50 €	87,90 €	88,10 €	86,44 €	90,54 €



COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES 2017



	Ordures Ménagères	Emballages en verre	Emballages et papiers recyclables	Déchèteries	Coût total
	53,00 €	1,30 €	8,80 €	20,30 €	88,00 €

COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE



	coût aidé €HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND (2018)		216,57 €	93,61 €	32,54 €	131,26 €
Région AURA (2017)		236 €	189 €	45 €	128 €



RAPPORT ANNUEL

Syndicat Mixte Nord Dauphiné

www.smnd.fr